

➤ **Concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territorial 2019** (homme ou femme)

➤ **Présentation du concours**

Organisation

Postes ouverts

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

➤ **Candidats**

Conditions de participation

Origine géographique

➤ **Nature et déroulement de l'épreuve**

Nature de l'épreuve orale d'admission

Déroulement de l'épreuve

Taux de participation

➤ **Analyse et conclusion**

Observations du jury institutionnel

Résultats du concours

Présentation du concours

Organisation

Ce concours 2019 est ouvert par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour le Grand Ouest à savoir les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et de la Vendée.

Postes ouverts

Par arrêté du Président du centre de gestion du Morbihan, **27 postes ont été ouverts** compte tenu des besoins recensés dans les quatorze CDG partenaires du Grand Ouest.

Calendrier

Période d'inscription	Du 30 octobre au 21 novembre 2018
Période de dépôt des dossiers	Du 30 octobre au 29 novembre 2018
Epreuve orale d'admission	lundi 4, mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 février 2019
Jury d'admission	Jeudi 7 février 2019
Publication des résultats	Vendredi 8 février 2019

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site www.cdg56.fr, minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

100% des inscriptions à ce concours ont été réalisées par téléinscription.

Au total, **257 dossiers** ont été réceptionnés.

Jury institutionnel

Conformément au décret n°2014-1058 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territoriale de classe normale 2019, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 25 janvier 2019, de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont le Président du Jury)
- Quatre personnalités qualifiées
- Deux fonctionnaires de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985

Nombre d'intervenants

Jury institutionnel	12
Epreuve orale d'admission	22
Surveillance	2
Total	36

Candidats

Conditions de participation

Les candidats devaient être titulaires :

- du diplôme d'Etat de Puériculture mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique
- ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code notamment dans le cas de la présentation d'un diplôme d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne

Ces **257 candidats** ont été autorisés à se présenter à ce concours

Parmi ces candidats, **4 candidats** ont été convoqués à **l'épreuve orale d'admission** sous réserve de présenter **au plus tard le 1^{er} jour des épreuves**, les pièces justificatives manquant à leur dossier, tel que :

- le diplôme requis (en attente de leur résultat d'obtention de leur diplôme) **(2)**
- la déclaration sur l'honneur incomplète **(2)**

Origine géographique

Les candidats du Grand Ouest représentent 46 % des inscrits répartis comme suit pour la Bretagne 45% ; pour la Normandie 16 % et pour les Pays de la Loire 39 %.

Les 54% restant sont des candidats originaires d'autres régions répartis comme suit :

- 22% sont domiciliés dans le Sud-Ouest, 33% dans le Sud-Est et 45% dans le Nord-Est.

Nature et déroulement de l'épreuve orale

Nature de l'épreuve orale

Le décret n°2014-1058 du 16 septembre 2014 a modifié les modalités d'organisation du concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territoriale. En effet, les modalités précédentes prévoyaient une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Dorénavant, ledit décret prévoit une unique épreuve orale d'admission.

Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve consistait en un entretien de 25 minutes ayant pour point de départ un exposé de 5 min maximum du candidat sur sa formation et son projet professionnel. Cet entretien devait permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Cette épreuve s'est déroulée les lundi 4, mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 février 2019 à l'Espace Montcalm Maison du Diocèse à Vannes.

Chaque candidat a rencontré un groupe de 3 examinateurs. Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

Taux de participation

147 sur 257 candidats convoqués ont participé à l'épreuve (soit 57 % de présents).

Depuis janvier 2017, le service "Concours" a instauré la dématérialisation des convocations et courriers aux candidats. Cette dématérialisation ne concerne toutefois que les candidats inscrits par téléinscription soit 100 % pour ce concours. Ces documents sont dorénavant accessibles sur leur espace sécurisé via le site internet du CDG 56.

Un formulaire a également été adressé aux candidats pour connaître leur participation et ainsi prévoir la logistique nécessaire. Sur 257 candidats convoqués, seuls 36 ont rendu réponse, soit 14%. Il est constaté que les candidats ne prennent pas le temps de répondre même par voie dématérialisée (via google forms).

La simple annulation de participation au concours permettrait une économie non négligeable.

Analyse et conclusion

Observations du jury institutionnel

Les membres du jury ont fait part de leurs observations quant au déroulement des entretiens :

- Des candidats se présentent au concours sans connaître l'environnement professionnel, ainsi que les différentes structures territoriales au sein desquelles ils sont censés intervenir.
- Globalement, les candidats étaient bien préparés. Les échanges ont été intéressants.

Les membres du jury ont déploré l'absentéisme de cette session (43%). Ils ont estimé que les candidats devaient prévenir de leur absence. Les candidats ne prenaient pas en compte l'impact organisationnel et financier de cet absentéisme pour l'organisateur.

Les membres du jury ont regretté les multi-inscriptions des candidats auprès des différents CDG organisateurs, ainsi que le nomadisme de ceux-ci.

Ils ont rappelé que cela aura un impact pour l'établissement de la liste d'aptitude établie par le CDG 56 et au final sur le recrutement des collectivités du Grand-Ouest. Ils estiment que tous les lauréats ne s'inscriront pas sur la liste d'aptitude établie par le CDG 56.

Résultats du concours

Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'épreuve	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes inférieures à 10/20	Moyenne des notes
257	147	1	24	13,88

Au vu du tableau de résultats, le jury a constaté que 33 candidats avaient une note supérieure ou égale à 18 sur 20 et que ce seuil offrait un niveau pertinent de sélection au vu des aptitudes et compétences attendues d'une puéricultrice territoriale.

Il a rappelé que seuls 27 postes ont été ouverts à ce concours. Toutefois, en application de l'article 11 de l'arrêté n° 2018-160 du 14 septembre 2018 portant organisation du concours, le jury institutionnel a décidé de retenir les candidats ex-aequo à 18 sur 20.

Ainsi, le jury institutionnel a arrêté **33 lauréats** au concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale 2019.